

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 731-2026

2026-06-141

**Règlement numéro 731-2026 amendant le règlement numéro 656-2023
concernant la prévention des incendies**

- ATTENDU** le règlement numéro 656-2023 concernant la prévention des incendies adopté à la séance du Conseil du 5 avril 2023 ;
- ATTENDU** que le Service d'incendie de Saint-Charles-Borromée dessert le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie;
- ATTENDU** la demande du Service d'incendie de Saint-Charles-Borromée de modifier l'annexe A intitulée « Demande d'autorisation pour l'utilisation et l'achat de pièces pyrotechniques à risque » ;
- ATTENDU** qu'un avis de motion a été déposé et le projet de règlement présenté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 mai 2026 ;
- ATTENDU** que les membres du Conseil municipal ont tous reçu une copie du règlement numéro 731-2026, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues au *Code municipal* du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;
- POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Gabriel Arteau
Appuyé par madame Annie Guimond
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :
- QUE** le règlement numéro 731-2026 amendant le règlement numéro 656-2023 concernant la prévention des incendies soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

L'annexe « A » du règlement numéro 656-2023 concernant la prévention des incendies soit remplacé par l'Annexe « A » du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement, le 6 mai 2026

Adoption du règlement, le 3 juin 2026

Avis public d'entrée en vigueur, le 4 juin 2026

Hugues Hénault
Maire

Philippe Pichet
Directeur général et greffier-trésorier

Annexe A



**Demande d'autorisation pour l'utilisation
et l'achat de pièces pyrotechniques à risques élevés**

Lieu de l'événement : _____
Date de l'événement : _____
Date de reprise en cas de pluie : _____
Heure du feu d'artifice : _____
Responsable de l'événement : _____
Téléphone : _____

Identification de l'artificier

Nom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Numéro de certificat de l'artificier : _____
Date d'expiration : _____
Description des calibres de bombes utilisées : _____
Preuve d'assurance responsabilité montant : _____

Plan du site détaillé indiquant les dégagements et les distances :

(Doit inclure les points suivants)

- ☐ Emplacement des pièces pyrotechniques
- ☐ Emplacement du public
- ☐ Emplacement des bâtiments adjacents
- ☐ Emplacement des voies publiques
- ☐ Zone de retombée

L'organisateur de l'événement doit :

1. Fournir une permission écrite du propriétaire ou du locataire du terrain où se tiendra le déploiement pyrotechnique.
2. Fournir également une permission des propriétaires des terrains avoisinants sur lesquels des débris sont susceptibles de retomber.
3. Informer la Municipalité du déploiement pyrotechnique et lui fournir l'annexe A, intitulée « Demande d'autorisation pour l'utilisation et l'achat de pièces pyrotechniques à risques élevés », dûment complétée et signée par le Service de sécurité incendie et civile de Saint-Charles-Borromée.
4. Prévoir des mesures de sécurité pour :
 - a) Contrôler la circulation;
 - b) Contenir la foule;
 - c) Assurer un périmètre de sécurité près des rampes de lancement établies lors de la mise en place du matériel pyrotechnique et
 - d) Effectuer des rondes de sécurité près de la zone de retombée après le lancement
5. Obtenir une entente pour assurer la présence du Service de sécurité incendie et civile, dans la mesure du possible, lors du déploiement,
6. Obtenir l'autorisation du Service policier requise, si fermeture des voies de circulation.

Approbation du Service de sécurité incendie et civile de Saint-Charles-Borromée

Le demandeur s'est conformé aux exigences du Service de sécurité incendie et civile. Nous autorisons la présentation du feu d'artifice au lieu et à la date mentionnée précédemment.

Nom du représentant du Service de sécurité incendie : _____
Signature : _____ Date : _____